



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports fluviaux

Question écrite n° 20823

Texte de la question

Mme Dominique Gillot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'inquiétude suscitée dans sa circonscription par le projet intitulé « Seine-Nord ». La phase de consultation préliminaire organisée par le maître d'ouvrage, Voies Navigables de France, est désormais achevée. En dépit du caractère embryonnaire du projet à ce stade, il suscite déjà une vague de protestations dans les communes concernées, relayées par les associations de riverains et certains élus locaux. Si ce projet a une dimension environnementale évidente, dans la mesure où il doit permettre de désengorger les axes routiers parallèles (A 1), sa mise en oeuvre à tout prix pourrait constituer une menace pour les milieux naturels de l'Oise, pour ses richesses patrimoniales et paysagères, ou encore pour le développement actuel du tourisme fluvial. D'un point de vue économique, par ailleurs, le déclin, au cours des dix dernières années, de la navigation marchande ne semble pas de bon augure pour la rentabilité de ces nouvelles infrastructures. Au nom de la transparence de la politique d'aménagement du territoire, les pouvoirs publics doivent clarifier leur position à l'égard de ce projet : elle lui demande donc quel est l'état des études actuellement engagées ; quelles seront les prochaines étapes d'information, d'étude et de consultation sur le projet de mise à grand gabarit de l'Oise ; quel calendrier le ministère a adopté, quels seront les moyens mis en oeuvre pour garantir une large participation des citoyens et une consultation régulière de la population ; avec quels moyens financiers le projet serait mis en oeuvre ; si, à leur stade actuel, les études permettent d'évaluer le coût de l'opération, si les études menées à ce jour démontrent l'intérêt économique du projet et sa rentabilité, et, en tout état de cause, quelles garanties seront offertes pour que soient privilégiés les intérêts environnementaux.

Texte de la réponse

Le projet de canal Seine-Nord et l'aménagement de l'Oise à grand gabarit, lancés depuis plusieurs années, doivent être envisagés dans le cadre d'une politique globale et intermodale de transports, qui intègre une relance de l'utilisation de la voie navigable pour le transport de marchandises. Aussi le ministre de l'équipement, des transports et du logement attache-t-il une très grande importance à ces dossiers. Il veille à ce que les études menées répondent aux exigences de rigueur et de crédibilité nécessaires pour bien mesurer objectivement tous leurs aspects économiques, sociaux, financiers et environnementaux. Une concertation sur le choix du fuseau de tracé du projet Seine-Nord, menée sous la coordination du préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, s'est conclue en mai dernier par un rapport de synthèse qui montre la diversité des positions en présence. Dans le cadre de l'élaboration du schéma de service de transport de marchandises prévu par le projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire, une actualisation des études économiques de la liaison Seine-Nord, intégrant les projets connexes d'aménagement à grand gabarit du canal Dunkerque-Escaut et de l'Oise-aval, est en cours et devrait s'achever en fin d'année. S'agissant plus précisément de l'aménagement à grand gabarit de l'Oise à l'aval de Compiègne, des études techniques visant à établir les différentes contraintes à respecter ont été engagées. Sur la base de leurs premiers enseignements, et avant même l'établissement de tout projet, une consultation préliminaire s'est déroulée auprès des communes de janvier à avril 1998. Un bilan de cette consultation vient d'être communiqué par les

préfets de l'Oise et du Val-d'Oise à l'ensemble des participants. Il a mis en lumière un ensemble de préoccupations des élus notamment pour ce qui concerne la dimension environnementale et la maîtrise des crues et de leurs conséquences. C'est sur ces bases que sont préparées les décisions gouvernementales sur la suite à réserver à ces projets, et notamment sur le lancement des études d'avant-projet préalables à la déclaration d'utilité publique du projet Oise-aval. Au stade actuel du dossier, aucune solution technique n'est arrêtée. Les orientations que le ministre fixe à ses services sont que la réalisation de ce projet ne doit pas amener de modifications majeures du point de vue des sites naturels et des quartiers habités et qu'il doit s'accompagner d'une amélioration du point de vue des inondations. En tout état de cause, les études à venir feront naturellement l'objet des concertations approfondies prévues par les procédures réglementaires pour les grands projets.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Gillot](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20823

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5987

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 347